



Dijon, le 30 avril 2024

A monsieur le Recteur d'Académie.

**Objet** : reprise de crédits année civile 2024 – suspension temporaire saisie HSE ASIE

Monsieur le Recteur,

Lors de notre audience du 29 avril 2024, nous avons évoqué la question des remplacements de longue durée des personnels dans les EPLE. Nous sommes à présent alertés par nos collègues chefs d'établissement sur celle des remplacements de courte durée et de l'incidence des restrictions budgétaires sur l'organisation de ces derniers en EPLE.

En effet, les chefs d'établissement ont été informés par mail en date du 30 avril 2024, de la suspension temporaire de toute nouvelle saisie d'HSE dans ASIE, service qui sera rétabli lorsque les arbitrages seront faits. Il semblerait que les choix académiques en matière de restriction budgétaire portent donc également sur les remplacements de courte durée, pourtant présentés comme priorité nationale par le ministère. Cette priorité serait-elle passée au second plan ?

Les pactes restants ayant été restitués par les EPLE, les chefs d'établissement pensaient pouvoir compter sur les tiers non encore délégués d'HSE pour les suppléances de courte durée (RCD). Celles-ci sont également interrompues sans délai. Cette décision de bloquer en amont le système des HSE et dans le même temps de souhaiter associer les personnels de direction à cette réflexion nous laisse perplexes. En effet, cela nous conduit à penser que les choix budgétaires sont déjà établis et ce, quelles que soient les remontées qui seront faites par le biais de l'enquête flash.

Nous comprenons bien entendu la difficulté qui est la vôtre de devoir faire des choix et de prendre des décisions quant aux questions budgétaires en matière de restrictions imposées par le ministère mais la méthode retenue et les choix opérés nous interrogent d'une part parce que les chefs d'établissement dans les EPLE se retrouvent à devoir gérer des difficultés sur la question des remplacements de courte durée et d'autre part, parce que cela concerne une priorité pourtant présentée comme nationale.

Les personnels de direction vont par ailleurs devoir faire face à l'incompréhension des collègues qui se sont d'ores et déjà engagés dans les RCD, le dispositif devoirs faits, l'accompagnement éducatif et les actions en lien avec le projet d'établissement au 3<sup>ème</sup> trimestre mais également à celle des familles à qui il est venu à grand renfort de communication dans les médias le système des remplacements ou de devoirs faits obligatoires en 6<sup>ème</sup>.

Ils devront à nouveau remobiliser des équipes et des personnels sur ces dispositifs alors même qu'il est mis fin temporairement et sans délai de prévenance à ceux-ci en avril 2024 malgré une organisation interne déjà planifiée en EPLE sur cette fin d'année scolaire.

Comptez-vous diffuser cette information à tous les personnels concernés afin de ne pas faire porter toute la responsabilité aux personnels de direction sur cette décision de suspendre dès à présent le paiement des HSE ?

Pourquoi ne pas avoir attendu le retour de l'enquête flash par laquelle vous souhaitez associer les chefs d'établissement ?

Nous demandons dès à présent l'annulation de cette mesure et que les personnels de direction soient étroitement associés aux réflexions menées dans ce cadre.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur la Recteur, l'expression de notre dévouement au Service public de l'Éducation nationale.

Yann Rousset

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'YR', with a long horizontal stroke extending to the right.

Secrétaire académique du Sgen-CFDT Bourgogne